



# VILLE DE SION

## AVIS OFFICIEL

### ÉLECTIONS AU CONSEIL NATIONAL ET AU CONSEIL DES ÉTATS VOTATION CANTONALE DU 23 OCTOBRE 2011

Conformément aux dispositions cantonales, le bureau de vote sera ouvert le samedi et le dimanche.

L'assemblée primaire de la commune municipale de Sion est convoquée les 22 et 23 octobre 2011 à l'effet de procéder à l'élection:

- **des députés au Conseil national;**
- **des députés au Conseil des États;**

et, sur le plan cantonal, de se prononcer sur l'acceptation ou sur le rejet de: «**la loi cantonale sur les établissements et institutions sanitaires du 17 mars 2011**».

**LE BUREAU DE VOTE (CASINO, GRAND-PONT 4) SERA OUVERT:**

**Samedi 22 octobre 2011**

- de 10 h à 12 h et de 17 h à 19 h

**Dimanche 23 octobre 2011**

- de 10 h à 12 h

En cas de ballottage dans le cadre de l'Élection au Conseil des États, un nouveau scrutin aura lieu le **6 novembre 2011** et ce, sous réserve d'élection tacite. Le même bureau de vote sera ouvert les:

**Samedi 5 novembre 2011**

- de 10 h à 12 h et de 17 h à 19 h



**Dimanche 6 novembre 2011**

- *de 10 h à 12 h*

## **POSSIBILITES DE VOTE**

### **1. Au bureau de vote**

Vous pourrez voter au bureau de vote sur présentation de la feuille de réexpédition valant carte civique, soit en utilisant le matériel reçu, soit en utilisant celui à disposition dans les isoires.

### **2. Par correspondance**

Vous devrez utiliser le matériel qui vous aura été transmis et retourner l'enveloppe de transmission affranchie à vos frais à «Ville de Sion, case postale, 1950 Sion 2» en veillant à poster votre envoi suffisamment tôt, de manière à ce qu'il parvienne à la Municipalité au plus tard le vendredi précédent le scrutin à 17 h (heure limite). Selon la loi, tout envoi insuffisamment affranchi sera refusé.

Vous aurez aussi la possibilité, plutôt que de la poster, de déposer simplement votre enveloppe de transmission non affranchie dans l'urne installée et scellée au guichet de la Police municipale, à la rue de Lausanne 23. Ce dépôt pourra être fait dès le lundi 17 octobre 2011, chaque jour de 8 h à 18 h, et jusqu'à 17 h (heure limite) le vendredi qui précède le scrutin (en cas de ballottage dans le cadre de l'élection au Conseil des États et d'un nouveau scrutin le 6 novembre 2011, ce dépôt pourra être fait dès le lundi 31 octobre 2011, chaque jour de 8 h à 18 h, et jusqu'à 17 h (heure limite) le vendredi qui précède le scrutin.

En tout état de cause, nous vous invitons à bien lire les instructions mentionnées sur la feuille de réexpédition valant carte civique.

**LA CHANCELLERIE**

Sion, le 14 septembre 2011